

MOTION DU BARREAU DE CHALON SUR SAONE

SOUS LA PRESIDENCE DU BATONNIER BENOIT DIRY

Le Conseil de l'ordre du Barreau de CHALON SUR SAONE, réuni le 16 avril 2025 :

Connaissance prise du Projet de loi visant à "restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents",

Connaissance prise des débats parlementaires ayant eu lieu devant l'Assemblée Nationale et le Sénat, la Commission Mixte Paritaire étant saisie,

Rappelle que le Code de la Justice pénale des Mineurs (CJPM) est récent, qu'il est l'aboutissement de dix ans de travaux et d'études, qu'il reprend le principe de la primauté de l'éducatif sur le répressif, que ces dispositions sont conformes à la Constitution et aux engagements internationaux de la France. (Article 40 de la CIDE)

Rappelle que la justice des mineurs ne peut être modifiée sans vraie réflexion, pour répondre précipitamment à des faits divers ultramédiatisés et qui ne concernent pas seulement des mineurs,

Rappelle que certaines dispositions du CJPM permettent à la juridiction des mineurs de les juger rapidement, par exception, qui doit le rester, au principe de la césure instauré par ce texte,

Rappelle l'importance des mesures éducatives destinées à faire évoluer tout mineur en difficulté, et les moyens d'ordre budgétaire qu'il doivent y être consacrés, tant dans les juridictions pour mineurs, qu'au profit des services éducatifs (PJJ et associations habilitées)

En conséquence,

S'oppose à la procédure de comparution immédiate applicable aux mineurs, âgés de 15 ans ou plus,

S'oppose à la suppression de l'atténuation de responsabilité due à la minorité, quelles que soient les infractions commises, un mineur ne pouvant être jugé comme un majeur, du fait de son immaturité,

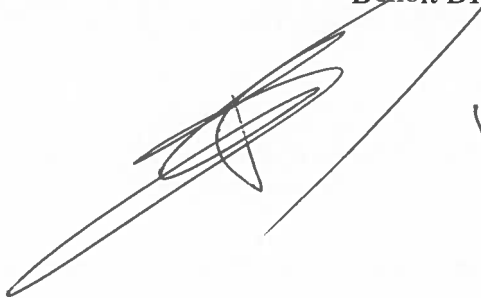
S'oppose à la possibilité de voir prononcer des peines d'emprisonnement ferme d'une durée inférieure ou égale à un mois avec incarcération immédiate.

S'oppose aux mesures de rétention provisoire de 12 heures en Centre Educatif Fermé.

Demande solennellement à chaque Parlementaire de **s'opposer** aux dispositions de la proposition de Loi.

Fait à CHALON/SAONE,
Le 16 avril 2025

Le Bâtonnier
Benoit DIRY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoit DIRY', written over the printed name. The signature is stylized with loops and a long horizontal stroke at the end.